

# LE PETIT AUDENGEAIS



Guide  
pratique  
enfance  
jeunesse  
2023 ☀ 2024

**Audenge**  
Grandeur nature



# Bienvenue à tous

## LES PARENTS ET ENFANTS

Nous l'avons tous vécu. Ce début d'année scolaire, s'apparente à une course, voire une chasse aux trésors !

Le Petit Audengeois s'adresse aux parents d'enfants de 0 à 3 ans, de 3 à 10 ans, et d'adolescents.

Pour faciliter votre organisation et vos recherches, la Mairie d'Audenge a recensé dans ce guide, l'ensemble des informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin. De quoi démarrer sereinement cette nouvelle année scolaire !

Nous vous présentons également le Conseil Municipal des Enfants qui a pour objectif d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté, de favoriser leur participation à la vie de la communauté pour l'intérêt général.

L'éducation, c'est former nos enfants en développant leurs qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à leur permettre d'affronter leur vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie.

Notre plus belle mission est de vous accompagner dans l'éducation, le développement des apprentissages de nos enfants.

Pour ce faire, nous réaffirmons notre ambition éducative en renouvelant notre Projet Éducatif de Territoire pour les trois prochaines années et en lançant le projet de construction d'une nouvelle école primaire bioclimatique tournée vers la nature, en matériaux biosourcés, à l'échelle des enfants, qui verra le jour en 2025.

Belle rentrée à tous !



Nathalie LE YONDRE  
Maire d'Audenge



Frédéric MAZERES  
Adjoint à l'éducation  
et la jeunesse



Valérie BOUSQUET  
Adjointe à la petite enfance

Le Petit Audengeois - Mairie d'Audenge - 1 100 exemplaires - Juillet 2023  
Directeur de la publication et de la rédaction : Nathalie Le Yondre, Maire d'Audenge  
Conception, mise en page : Service Communication - Impression : Korus  
Crédits photos : Freepik, Unsplash, Mairie Audenge - Photos non contractuelles.



mon enfant a entre 0 et 3 ans

# Le Bureau d'Accueil Petite Enfance **BAPE**

**L'accompagnement des familles dans la recherche d'un mode de garde.**

Une seul et unique point d'entrée : le BAPE est un service municipal qui centralise toutes les offres d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.

Vous y trouverez un accueil et des conseils sur le mode de garde le plus adapté à vos attentes et à votre rythme de vie.

Vous y trouverez la liste des assistantes maternelles et leurs éventuelles places disponibles, et les possibilités de garde du multiaccueil.

La préinscription au multiaccueil se fait au BAPE.

## **Horaires d'ouverture**

Tous les jeudis de 14 h à 18 h 30.

Privilégiez la prise de rendez-vous avant de se rendre au BAPE.

**4 rue Victor Hamm - 33980 AUDENGE (même locaux que le RPE)**

**Tél. 05 56 26 97 24 - Mail : [bape@mairie-audenge.fr](mailto:bape@mairie-audenge.fr)**





# Le multiaccueil L'ILÔT D'ANGES

**Établissement d'accueil collectif municipal destiné aux enfants âgés de moins de 3 ans.**

**Capacité d'accueil :** 28 places, dont 10 pour l'accueil occasionnel.

## **Horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi, 7 h à 19 h.

Fermé une semaine à Noël, 3 semaines en août, jours fériés et ponts.

**L'équipe :** une éducatrice de jeunes enfants, une infirmière, des auxiliaires de puériculture, des accompagnants éducatifs petite enfance, et un médecin vacataire.

## **La pré-inscription**

La pré-inscription ne garantit pas une place !

1/ Prendre rendez-vous auprès du Bureau d'Accueil Petite Enfance afin d'établir le dossier de pré-inscription de l'enfant (BAPE - 05 56 26 97 24 - [bape@mairie-audenge.fr](mailto:bape@mairie-audenge.fr)).

2/ Fournir un justificatif de domicile.

3/ Dossier étudié par la commission d'attribution des places.

## **Tarifs**

Le tarif horaire fixé individuellement en fonction des ressources financières de la famille et de la composition familiale.

Il correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants à charge de la famille, dans les limites annuelles d'un plancher et d'un plafond définis par la CAF, et revus chaque année.

Tarif minimum appliqué en cas d'urgence sociale.

**4 rue Victor Hamm - 33980 AUDENGE**

**Tél. 05 56 03 39 09**

**Mail : [multiaccueil@mairie-audenge.fr](mailto:multiaccueil@mairie-audenge.fr)**

# Le Relais Petite Enfance

## RPE



### Lieu d'échanges

Le Relais Petite Enfance (RPE), service municipal, accueille et informe les parents désirant employer une assistante maternelle indépendante.

### Temps d'accueil pour les assistantes maternelles et les enfants

Lundi de 9 h à 12h

Vendredi de 9 h à 12 h

### Temps d'accueil administratif

Lundi de 13 h 30 à 18 h 30

Mardi de 13 h 30 à 19 h

Judi de 8 h 30 à 12 h 30

### Les missions :

- informe les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire ;
- délivre une information générale sur le droit du travail et oriente les personnes vers des interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques ;
- lieu d'échanges et de rencontres pour les parents, les professionnels de la petite enfance et les enfants ;
- lieu de ressources pour les assistantes maternelles souhaitant de l'aide dans l'exercice de leur profession ;
- contribue à la professionnalisation des assistantes maternelles.



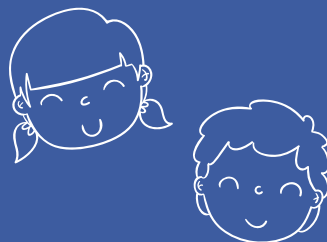
4 rue Victor Hamm - 33980 AUDENGE

Tél. 05 56 26 97 24

Mail : [rpe@mairie-audenge.fr](mailto:rpe@mairie-audenge.fr)

mon enfant a entre 3 et 10 ans

# Les écoles MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE



L'organisation et le fonctionnement de l'école doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés aux articles L. 111-1 et D. 321-1 du code de l'éducation, en particulier la réussite scolaire et éducative de chaque élève, ainsi que d'instaurer le climat de respect mutuel et la sérénité nécessaires aux apprentissages.

La fréquentation régulière de l'école maternelle et élémentaire est obligatoire, conformément aux textes législatifs (article L131-8) et réglementaires en vigueur (R131- 5 à R 131-7) du code de l'Éducation.

La municipalité d'Audenge a en charge les écoles publiques. Elle assure l'entretien des bâtiments.

**Les écoles accueillent les enfants 4 jours par semaine :**  
lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# MATERNELLE

# ÉLÉMENTAIRE

L'école maternelle accueille les enfants scolarisés de 3 à 5 ans, en cycle 1, petite, moyenne et grande section.

Elle a pour spécificité de s'attacher à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre, afin de lui permettre progressivement de devenir élève.

L'école maternelle est le lieu où se constitue et se structure le lien entre l'institution scolaire et les parents, lien fondamental qui accompagnera l'élève tout au long de sa scolarité.

C'est l'occasion pour les parents, de prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'institution scolaire, d'en saisir les étapes, les enjeux et les exigences, et d'y trouver leur place.

Les enseignants sont assistés par des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), qui sont des agents municipaux.

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans, en cycle 2 (CP, CE1, CE2) et cycle 3 (CM1 et CM2).

La maîtrise de la langue française et des premiers éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires de l'école élémentaire pour permettre aux élèves d'accéder aux outils fondamentaux de la connaissance.

Au cycle 2, le programme prévoit des enseignements pour questionner le monde, des enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale), une éducation physique et sportive et un enseignement moral et civique.

Au cycle 3, les élèves consolident leurs apprentissages dans ces domaines, découvrent les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie, l'histoire des arts.

L'école prend en compte la pluralité et la diversité des aptitudes de chaque élève. À côté du raisonnement et de la réflexion intellectuelle, le sens de l'observation, le goût de l'expérimentation, la sensibilité, les capacités motrices et l'imagination créatrice sont développées.



6 rue des Cigales - 33980 AUDENGE  
Tél. 05 56 26 83 43  
Mail : E.Mat.Audenge@ac-bordeaux.fr

Rue des Cigales - 33980 AUDENGE  
Tél. 05 56 26 84 19  
Mail : ce.0331768t@ac-bordeaux.fr

# RESTAURATION SCOLAIRE

Ce service municipal a pour mission première d'**assurer des repas équilibrés pour nos enfants.**

En partenariat avec la société SOGERES, prestataire de la Mairie, 3 objectifs d'éducation alimentaire sont proposés aux enfants :

- 1/ Acquérir les bonnes habitudes alimentaires, et ce, dès le plus jeune âge ;
- 2/ Donner du sens à leur alimentation en créant un lien entre la production et l'assiette ;
- 3/ Sensibiliser au gaspillage alimentaire et à la protection de la planète.

**Les enfants atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires** peuvent être accueillis au sein du restaurant scolaire dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui sera rédigé avec le médecin scolaire, les services municipaux, l'école et les parents.

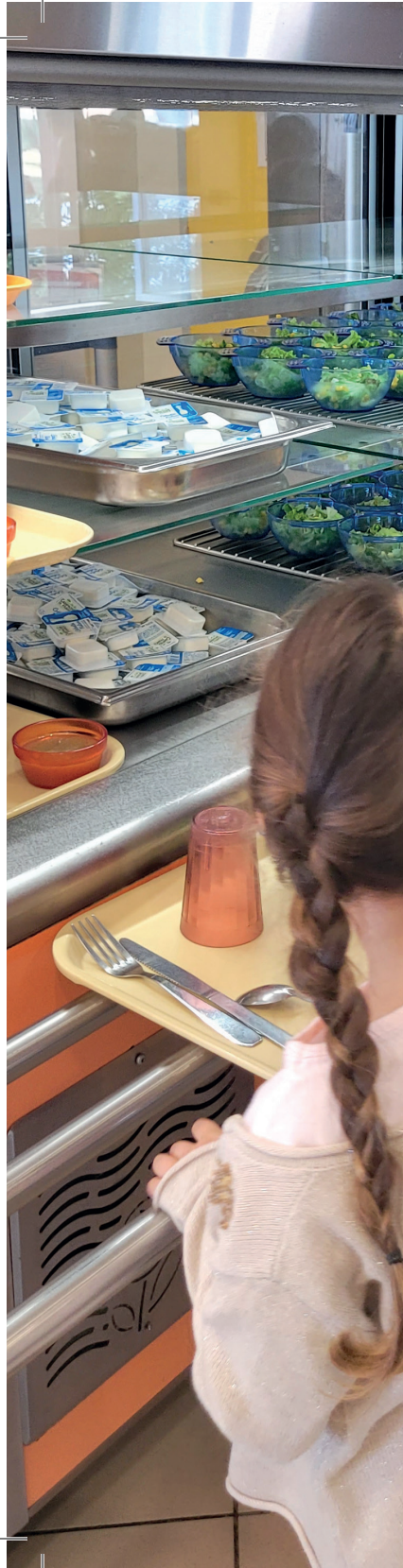
Le service de la restauration scolaire est encadré par du **personnel communal.**

Il mobilise les agents municipaux pour garantir les conditions d'un déjeuner convivial accompagné d'un temps de loisirs avec des propositions de jeux et d'espaces de temps libre. Cela doit être un moment de pause, d'échanges et de plaisir pour les enfants, durant lequel ils doivent pouvoir déconnecter du temps de classe.

L'équipe éducative de la pause méridienne est composée d'agents des écoles, d'ATSEM, et d'animateurs.



Connaître les menus de vos enfants et bien plus encore : application So Happy ou [www.sohappy.fr](http://www.sohappy.fr)





### Je veux inscrire mon enfant

Le restaurant scolaire est soumis à une inscription annuelle préalable et obligatoire. Les parents ou le représentant légal inscrivent leur enfant pour un, deux, trois ou quatre jours fixes, par semaine, et pour l'année scolaire.

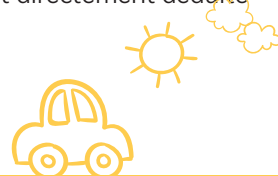
Changement exceptionnel (soutien scolaire, rendez-vous médicaux récurrents, etc.) : prévenir le service enfance jeunesse, 15 jours minimum avant la date de changement, en indiquant la durée.

Service Enfance Jeunesse - Tél. 05 56 03 04 49 - Mail : [jeunesse@mairie-audenge.fr](mailto:jeunesse@mairie-audenge.fr)

Inscription en cours d'année : se rendre au service enfance jeunesse, munis de justificatifs, au minimum 15 jours avant la fréquentation effective de l'enfant.

**L'aide apportée par le CCAS** est toujours une aide "sur-mesure" et au cas par cas après analyse de la situation de la personne et de ses besoins. Elle est sous forme d'une réduction du prix des repas. L'aide est directement déduite de la facture.

Se renseigner directement auprès du CCAS  
Tél. 05 57 70 08 73 - [ccas@mairie-audenge.fr](mailto:ccas@mairie-audenge.fr)



# TRANSPORT SCOLAIRE de la primaire au lycée

La COBAN assure la gestion directe du transport des élèves domiciliés sur le Nord Bassin et fréquentant un établissement sur le territoire de la COBAN.

### Le service de transports scolaires de la COBAN

- > Une flotte de véhicules plus propres.
- > Le choix d'une motorisation à énergie renouvelable.
- > Un carburant 100 % local issu de circuits courts, le B100 Oléo100.

### Inscrire votre enfant

Vous pouvez inscrire votre enfant en ligne, par courrier, par mail ou auprès de votre mairie (pour les primaires uniquement cette dernière option).

### Gratuité des transports pour tous les scolaires pendant le temps libre

Les abonnés scolaires de la COBAN ont accès gratuitement aux lignes régulières régionales (notamment les lignes 601, 610 et 611 Été) sur les périodes de temps libre, et sur présentation au conducteur de la carte d'abonné COBAN.



[www.coban-atlantique.com](http://www.coban-atlantique.com)



mon enfant a plus de 3 ans

# Les accueils PÉRISCOLAIRES

Service Enfance Jeunesse

Tél. 05 56 03 04 49

Mail : [jeunesse@mairie-audenge.fr](mailto:jeunesse@mairie-audenge.fr)

Lundi, mardi et jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Mercredi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h.

## 3 - 10 ANS

Les temps périscolaires se déroulent sur les périodes scolaires, en complémentarité à l'école. Un service public périscolaire diversifié, de qualité et adapté à leurs besoins, contribuant à leur développement et à leur épanouissement.

Ces services sont organisés par la ville. Non obligatoires, les familles ont le choix d'y inscrire ou non leurs enfants.

L'équipe d'animation : un responsable de services, deux responsables de site, et des animateurs dont le nombre varie en fonction du nombre d'enfants accueillis sur la structure, gage de bonnes conditions d'accueil.

Les accueils périscolaires sont déclarés auprès de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

### Horaires de l'accueil périscolaire

De 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h.

Le service d'accueil périscolaire fonctionne pendant les périodes scolaires. Il débute le premier jour de la rentrée scolaire (sauf le matin de la rentrée des classes) et se termine le dernier jour de classe.

### Je veux inscrire mon enfant

L'inscription est obligatoire et doit s'effectuer via le portail famille sur le site de la ville : [www.ville-audenge.fr/espace-famille/](http://www.ville-audenge.fr/espace-famille/)

Les inscriptions au jour le jour ne sont pas admises et doivent être faites au plus tard 48 h avant la prestation.

### Aide aux devoirs

Dans le cadre de l'accueil périscolaire, la mairie propose une aide aux devoirs. La participation à l'aide aux devoirs est conditionnée à l'inscription au service APS (accueil périscolaire).

Si l'enfant n'a pas suffisamment de devoirs pour occuper la totalité de son temps de présence, il rejoindra ses camarades sur les autres animations de l'accueil périscolaire.

Cet espace dédié au travail scolaire est encadré par une animatrice et des bénévoles, les lundis, mardis et jeudis.

Une attention particulière est portée aux enfants de CP, dans leur apprentissage de la lecture.

Cette organisation vient compléter les dispositifs d'accompagnement à la scolarité portés par les enseignants.



Accueil périscolaire maternel  
Tél. 06 33 90 90 45  
[jeunesse@mairie-audenge.fr](mailto:jeunesse@mairie-audenge.fr)

Accueil périscolaire élémentaire  
Tél. 06 23 39 28 62  
[jeunesse@mairie-audenge.fr](mailto:jeunesse@mairie-audenge.fr)



# Les accueils DE LOISIRS



Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) permettent à chaque enfant de découvrir des activités, d'expérimenter et de vivre un temps de loisirs à son propre rythme, dans le respect de ses besoins.

La ville organise des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) maternel et élémentaire, **les mercredis pendant les périodes scolaires** et **du lundi au vendredi** lors des vacances scolaires, à l'exception de la semaine du 15 août et des vacances de fin d'année.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

L'équipe d'animation : un responsable de service, deux responsables desite, des animateurs dont le nombre varie en fonction du nombre d'enfants accueillis sur la structure.

# PLUS DE 3 ANS

**BAFA, BAFD...**

Lieux de formation,  
nos ALSH acceptent les stagiaires  
dans le cadre de leur cursus !

## Je veux inscrire mon enfant

L'inscription est obligatoire et doit s'effectuer via le site :  
[www.ville-audenge.fr](http://www.ville-audenge.fr)

Les mercredis : inscription minimum 10 jours ouvrés à l'avance.

Les vacances scolaires : au minimum 15 jours ouvrés à l'avance.

## Horaires de l'accueil de loisirs

Mercredis en période scolaire.

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.



## Type d'accueil

Avec repas : à la demi-journée, de 9 h à 13 h, ou à la journée, de 9 h à 17 h.

Sans repas : à la demi-journée, de 13 h à 17 h.

Un temps de garderie est proposé de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30.



Accueil de loisirs maternel  
4 rue Victor Hamm  
Tél. 05 56 26 98 56  
Port. 06 33 90 90 45  
[jeunesse@mairie-audenge.fr](mailto:jeunesse@mairie-audenge.fr)

Accueil de loisirs élémentaire  
22 rue des Fauvettes  
Tél. 05 56 03 42 45  
Port. 06 23 39 28 62  
[jeunesse@mairie-audenge.fr](mailto:jeunesse@mairie-audenge.fr)



mon enfant a entre 11 et 15 ans

# STUDIO JEUNES



Créé par la ville d'Audenge, c'est un « Club » pour Ados entre 11 et 15 ans dont le programme d'activités est équilibré mêlant activités sportives et culturelles, temps de loisirs collectifs, et projets tournés autour de thèmes comme la citoyenneté, le développement durable ou l'intergénérationnel.

**L'équipe encadrante :** 2 animateurs municipaux.

## Je veux inscrire mon adolescent

Pour participer aux animations du Studio Jeunes, il faut s'acquitter d'une adhésion annuelle de 20 €.

Toutes les animations sont ensuite gratuites. Une participation financière est demandée pour certaines sorties et activités.

## Réservation

Une réservation est nécessaire pour la période des vacances sur le portail famille du site de la ville : [www.ville-audenge.fr](http://www.ville-audenge.fr)

## Horaires

En période scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.

Mercredi de 14 h à 18 h.

Vacances scolaires

De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Fermeture la dernière quinzaine du mois d'août et la période de Noël.

## Contrat Local d'Accompagnement à la Soliadrarité pour les 6<sup>e</sup> et les 5<sup>e</sup>

Nous sommes attachés à rétablir la balance de l'égalité des chances en permettant aux jeunes Audengeois de posséder un large éventail de compétences, de connaissances, qui leur font peut-être aujourd'hui défaut.

En partenariat avec la CAF et le Département, la Ville d'Audenge souhaite doter les élèves d'une aide spécifique afin qu'ils ne restent pas en marge, et redeviennent acteurs de leur propre parcours.

Tout le monde a le droit de réussir. Et ceci mérite bien un petit coup de pouce !

Inscription auprès du Studio Jeunes :

Tél. 05 56 03 04 46 - Port. 06 74 51 05 59

24 rue des Cigales - 33980 AUDENGE

Tél. 05 56 03 04 49

Mail : [studiojeunes@mairie-audenge.fr](mailto:studiojeunes@mairie-audenge.fr)

A group of children are gathered outdoors, holding up a large flag with red, white, and blue sections. In the foreground, a chessboard is visible on a wooden table. A young girl in a white patterned sweater and pink pants stands in the center, looking towards the camera. Other children are visible around her, some holding the flag. The background shows a building with large windows and a potted plant.

# Le conseil municipal DES ENFANTS

Les élections du Conseil Municipal des Enfants ont eu lieu fin 2021.  
13 jeunes candidats ont été retenus pour être élus pour 2 ans.  
Les prochaines élections se tiendront en octobre 2023.

Mis en place par la Ville, le Conseil Municipal des Enfants constitue **un véritable lieu d'apprentissage de la démocratie**. Il permet aux enfants de découvrir ou d'approfondir le fonctionnement de la vie locale et de ses institutions et de devenir les citoyens de demain.

Un animateur municipal dédié accompagne les jeunes conseillers dans la construction de leurs projets et leur contribution à l'amélioration de leur cadre de vie.



# LE COLLÈGE

Le **collège Jean Verdier**, à Audenge, accueille les élèves d'Audenge et de Lanton, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

La compétence des collèges appartient au Département de la Gironde.

Toutefois, à la mémoire d'Ernest Valeton de Boissière, la ville attribue **une dotation de 1 000 € pour les fournitures scolaires des collégiens audengeois.**

Par convention, la commune met également à disposition du collège et de son association sportive, les salles des sports, Robert Marchat et Christiane Ballion (Pessalle).

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, **les animateurs municipaux du Studio Jeunes interviennent tous les midis au collège Jean Verdier**, de 12 h à 13 h 45 et tous les soirs de 16 h 30 à 18 h 30, en période scolaire.

Une salle de classe est mise à disposition le midi pour y pratiquer des jeux de société et des échecs. Des tournois sportifs sont également organisés le vendredi dans la cour.

En moyenne, 40 jeunes différents sont accueillis chaque jour.

Le soir, les jeunes sont accompagnés sur leurs devoirs et des animations en lien avec leur programme scolaire leurs sont proposées.

[www.college-verdier.fr](http://www.college-verdier.fr)

## Transport scolaire

Consultez le site de la COBAN :  
[www.coban-atlantique.fr](http://www.coban-atlantique.fr)

16 rue des Cigales - 33980 AUDENGE  
Tél. 05 57 76 28 28  
Mail : [ce.0330008e@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0330008e@ac-bordeaux.fr)





# La MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque municipale propose des romans, albums, revues, documentaires, BD, livres en gros caractères, livres audio, plus de 1 000 CD, un parc de tablettes (sélection rigoureuse d'applications) et Internet en accès libre et gratuit, platines d'écoutes musicales, plusieurs espaces de lecture (dont un pour les bébés lecteurs de 0 à 3 ans), un salon numérique, des expositions, des spectacles, et des animations.

**L'inscription à la médiathèque est gratuite** et permet d'emprunter pour 3 semaines 5 livres, BD ou périodiques, 2 CD audio et 2 livres CD, et 2 textes lus.

## **Horaires d'ouverture**

Mardi : 10 h à 13 h - Mercredi : 10 h à 13 h et 14 h à 18 h

Vendredi : 14 h à 18 h - Samedi : 10 h à 13 h et 14 h à 18 h

Médiathèque - 15 Boulevard Gambetta - Tél. 05 56 26 98 56

Mail : [mediatheque@mairie-audenge.fr](mailto:mediatheque@mairie-audenge.fr)

Site : [mediatheque.ville-audenge.fr](http://mediatheque.ville-audenge.fr)

# La LUDOOTHÈQUE

La municipalité et l'association «Les Ludes» vous proposent un lieu dédié au jeu. Retrouvez plus de 2 000 jouets et jeux ! Des espaces adaptés à tous (nourissons et enfants) permettent à chacun de développer sa culture ludique fondée sur le jeu libre.

Des professionnels, ludothécaire et enfance vous accompagnent dans vos envies et découvertes.

Un calendrier d'animations est proposé au public (soirées jeux, atelier 0-3 ans, etc.).

**Adhésion annuelle** (date à date) à l'association pour emprunter les jeux :  
20 € pour les individuels de plus de 16 ans, 30 € pour les famille et les assistantes maternelles, 50 € pour les collectivités, 50 € et plus pour les membres bienfaiteurs.

## Horaires d'ouverture

Hors vacances scolaires

Mardi : 10 h à 12 h

Mercredi et samedi : 10 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 16 h à 19 h

## Vacances scolaires

Mardi : 10 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h 30

Mercredi et samedi : 10 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 14 h 30 à 17 h 30

Fermé le samedi après-midi en juillet.

Ludothèque

Avenue du Général de Gaulle (au pied de la Résidence Marquis de Civrac)

Tél. 05 57 05 36 27

Mail : [assolessludes33@gmail.com](mailto:assolessludes33@gmail.com) / [ludoaudenge@gmail.com](mailto:ludoaudenge@gmail.com)



# Les RDV DE L'ANNÉE



**Dimanche 8 octobre 2023**

Journée développement durable

**Samedi 2 décembre 2023**

**au samedi 6 janvier 2024**

Atelier du Père Noël à la Cabane Bleue

**Du vendredi 8**

**au dimanche 10 décembre 2023**

Audenge fête Noël (marché de Noël les 9 et 10, animations, couché du Père Noël, etc.)

**Vendredi 26 janvier 2024**

Vœux à la population

**Samedi 23 mars 2024**

Carnaval

**Samedi 30 mars 2024**

Chasse aux œufs et omelette pascale

**Vendredi 17 au lundi 20 mai 2024**

Fête foraine

**Samedi 8 juin 2024**

Bienvenue à Audenge

**Audenge**  
Grandeur nature

Service Enfance Jeunesse

Tél. 05 56 03 04 49

Mail : [jeunesse@mairie-audenge.fr](mailto:jeunesse@mairie-audenge.fr)

Lundi, mardi et jeudi

de 8h30 à 12h et

de 13h30 à 17h30.

Mercredi et vendredi

de 8h30 à 12h.

[www.ville-audenge.fr](http://www.ville-audenge.fr)

